

# Le travail des enfants dans le cadre de la COVID-19 dans le secteur de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'existence (SAME)

## Impacts possibles et potentielles actions

Le travail des enfants signifie l'utilisation d'enfants pour réaliser des travaux dangereux ou exploitant qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et cela est nuisible pour leur développement physique et mental. On estime qu'il y a déjà environ 152 millions d'enfants exploités, dont 72 millions sont impliqués dans des travaux dangereux<sup>1</sup>. La crise socio-économique à cause de la COVID-19 affectera gravement les enfants. On estime qu'environ 42-66 million d'enfants tomberont dans l'extrême pauvreté à cause de la crise de cette année, en plus des enfants qui l'étaient déjà en 2019<sup>2</sup>.

La COVID-19 exerce une pression sur les familles partout dans le monde. À mesure que la pauvreté augmente, le risque pour les enfants d'être utilisés pour des travaux dangereux et exploitant augmentera également. On estime que la croissance de 1% de la pauvreté mène à une croissance d'au moins 0,7% du travail des enfants<sup>3</sup>. Dans le cadre de la famille, quand le chef de famille ne peut pas trouver de travail ou n'a pas d'options alternatives pour subvenir aux besoins de son foyer, les enfants peuvent être exclus du foyer, en les rendant plus vulnérables face au risque d'exploitation<sup>4</sup>. Les conséquences psychologiques, sur l'éducation et la santé des enfants qui travaillent peuvent affecter négativement leur développement et bien-être pendant des années ou des décennies. Les mesures comme la fermeture des écoles, les restrictions de mobilité et de rencontres bouleversent l'appui social des enfants et cela peut les mettre en danger.

Bien que les risques du travail des enfants ne soient pas toujours visibles dans l'immédiat, l'expérience montre que les crises affectant négativement l'économie empirent les facteurs de risque du travail des enfants, et probablement augmenteront leur prévalence. Certains des risques du travail des enfants exposés ci-dessous ont déjà apparus depuis le début de la pandémie de la COVID-19, tandis que d'autres sont des risques très probables liés au travail des enfants et qui ont prévalu lors de précédentes crises humanitaires, incluant des épidémies de maladies infectieuses.

---

<sup>1</sup> ILO (2020, Juin 12). COVID-19 : Protégeons les enfants contre le travail des enfants, maintenant plus que jamais ! <https://www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/wdacl/2020/lang--fr/index.htm>

<sup>2,4</sup> ILO (2020, Mai). L'impact du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé. Les réponses des programmes IPEC et des phares de l'OIT. Ilo.org : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@ipec/documents/publication/wcms\\_745287.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipec/documents/publication/wcms_745287.pdf) (en anglais)

<sup>3</sup> UNICEF et ILO. (2020). Le COVID-19 et le travail des enfants : Un Moment de Crise, le Moment d'Actuer. [COVID-19-and-Child-labour-2020.pdf \(unicef.org\)](#) (en anglais)

## Impacts possibles de la COVID-19 sur le travail des enfants

- Les ménages peuvent faire appel au travail des enfants afin de pallier à la réduction de leurs revenus suite à un décès, une maladie, en raison de quarantaines, de la perte de travail, de la réduction des paiements envoyés par des membres de leur famille, de la hausse des dettes et du stress associés au COVID-19. Ce phénomène a lieu particulièrement lorsque les enfants ne sont pas inclus dans le système éducatif, et ce travail des enfants peut inclure l'exploitation commerciale et sexuelle pour subvenir aux besoins de base de leurs familles, et peut atteindre des niveaux considérés comme de la traite des personnes.
- Des conditions de travail plus dangereuses, (par exemple, plus d'heures de travail, des tâches plus dangereuses ou des circonstances de travail plus nuisibles si leurs parents ou d'autres membres de la famille ne sont pas présents, ainsi que l'exposition au COVID), particulièrement dans l'agriculture, dans l'industrie du recyclage et dans les mines.
- Les perturbations globale de l'éducation en raison des mesures du confinement et du manque de solution pour l'enseignement à distance ou autres alternatives pour la continuité de l'éducation, ajoutées aux barrières déjà existantes (comme le manque d'infrastructure et d'équipement, les compétences informatiques limitées, le manque de ou le peu d'appui/d'accompagnement à l'apprentissage à la maison avec l'aide de la famille ou des professeurs, etc.) peuvent entraîner une augmentation du travail des enfants dans des certains pays.
- Augmentation de la demande de travail informel, qui est plus facile d'accès pour les enfants.
- Renforcement des rôles des sexes traditionnels chez les enfants : les filles s'occuperont de cuisiner, de nettoyer et de prendre soin des enfants plus jeunes ou personnes âgées ; les garçons expérimenteront une pression accrue pour aider leurs familles à augmenter leurs revenus.
- Le mariage des filles comme stratégie d'adaptation : les familles opteront pour le mariage pour avoir « une bouche de moins à nourrir », comme une manière de générer des revenus par le biais de la dot ou d'autres mécanismes similaires, ou pour maintenir les filles à l'abri d'abus sexuels.
- Les enfants isolés ne voient pas ni leurs amis ni d'autres enfants, et ils sont déconnectés d'autres réseaux d'appui.
- Un risque majeur pour les enfants qui proviennent des groupes minoritaires et marginalisés, qui sont handicapés, qui vivent ou qui travaillent dans les rues, ou qui forment un ménage par eux-mêmes ou qui sont le pilier principal d'un ménage, des enfants migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ou provenant de lieux affectés par des conflits ou par des catastrophes<sup>5</sup>.
- Augmentation du stress psychologique.
- Augmentation du risque de séparation des familles et de migration lorsque les parents et les enfants cherchent du travail, ce qui peut entraîner un isolement plus grand des enfants ou les exposer à de nouveaux risques.
- Augmentation des risques pour les enfants qui migrent seuls à la recherche de travail

---

<sup>5</sup> ILO (2020, Mai). *L'impact du COVID-19 sur le travail des enfants et le travail forcé. Les réponses des programmes IPEC et des phares de l'OIT*. Ilo.org : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@ipec/documents/publication/wcms\\_745287.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipec/documents/publication/wcms_745287.pdf) (en anglais)

- Systèmes de protection et d'appui affaiblis pour les enfants qui travaillent, et accès diminué pour les travailleurs sociaux et les organisations civiles qui les protègent.
- Les restrictions de mouvement peuvent changer les formes d'exploitation. Les femmes et les enfants, par exemple, peuvent être exploités de manière commerciale et sexuelle par leurs agresseurs en ligne ou dans des résidences privées. Un plus grand nombre d'enfants sont forcés à réaliser des travaux dangereux, incluant l'exploitation sexuelle et la traite des personnes.
- Augmentation du risque d'être recruté par des groupes armés.

### **Actions des Sociétés Nationales : Prévention et Réponse au Travail des Enfants pendant la COVID-19 dans les Secteurs de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence**

Les Sociétés Nationales ont un rôle très important à jouer dans la protection des enfants vis-à-vis du travail et de l'exploitation qui peut s'en suivre. Afin d'atténuer les risques et de s'occuper du travail des enfants pendant la COVID-19, les sociétés nationales doivent prioriser les actions suivantes<sup>6</sup>:

- Tenir compte **des besoins des enfants** dans les critères de sélection pour les programmes de Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence, en insistant sur les besoins des enfants handicapés, des enfants non-accompagnés ou séparés de leurs parents, des orphelins, des enfants qui habitent avec des personnes âgées ou avec des soigneurs handicapés, etc. ou qui peuvent appartenir au Département de la Santé et des Services sociaux (HHS), (les besoins spécifiques pourraient inclure des besoins nutritionnels ou l'accès à des options de moyens d'existence). Assurer l'analyse des expériences, des impacts, des besoins, de l'accès et des opportunités d'un point de vue du sexe.

**Inclure la protection infantile**, en incorporant dans **les évaluations** la protection des enfants en danger de travailler, de violence, d'abus ou d'exploitation. Évaluez le risque pour les enfants dans chacun des quatre piliers de la sécurité alimentaire – disponibilité, accès, usage et stabilité – conjointement avec le groupe sectoriel de la protection s'il existe, ou son équivalent afin d'être formé ou de participer au Cadre d'Identification et d'Analyse des Besoins de Protection Infantile (CP NIAF)<sup>7</sup>.

- Lorsque l'intervention sur la sécurité alimentaire est programmée et menée en **intégrant la protection infantile** dans chacun des quatre **pilliers de sécurité alimentaires**, on contribue notamment à prévenir et à répondre aux risques d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence subie par les enfants affectés à cause d'urgences ou de crises.

---

<sup>6</sup> Des conseils et des recommandations pour la protection infantile et pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire – un exemple de la crise en Syrie.

[https://fscluster.org/sites/default/files/documents/fsl\\_and\\_child\\_protection\\_integration\\_-\\_tips\\_and\\_recommendations.pdf](https://fscluster.org/sites/default/files/documents/fsl_and_child_protection_integration_-_tips_and_recommendations.pdf) (en anglais)

<sup>7</sup> Cadre d'Identification et d'Analyse des Besoins (NIAF) est une approche chercheuse qui identifie et qui évalue les nécessités des enfants vulnérables et les changements dans les risques de protection infantile à cause de, par exemple, le COVID-19. L'approche produit une analyse basée sur des preuves pour mieux informer les acteurs de protection humanitaire et infantile dans leurs plans opérationnels de réponse de protection infantile : <https://www.cpaor.net/node/669>

- Lorsqu'un programme inclus des enfants en situation à risque, assurer la mise en œuvre **de l'analyse de sexe et de diversité** pour satisfaire les besoins spécifiques des filles, des garçons et d'autres sexes. Inclure également une analyse sur les enfants qui sont à risque à cause de facteurs tel que vivre ou travailler dans les rues, appartenir à des communautés traditionnellement racisées ou marginalisées, ou qui vivent dans la pauvreté.
- **Promouvoir des interventions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence** comme des manières directes de prévenir le travail des enfants ou d'autres actions négatives.
- **Inclure des familles avec des enfants qui travaillent ou en risque de travailler, des ménages dont le pilier principal est un enfant, et les enfants non-accompagnés ou séparés de leurs familles** à l'heure **d'établir les critères** pour les programmes d'assistance alimentaire et de moyens d'existence, et considérer l'impact économique de la pandémie dans les ménages qui dépendent ou dépendaient sur le travail des enfants.
- Connecter les familles qui présentent un risque pour le travail des enfants aux **programmes d'assistance alimentaire et de moyens d'existence**, avec des considérations spéciales pour les responsabilités et rôles liés au sexe dans la famille et parmi les soigneurs.
- Promouvoir et appuyer le **développement d'activités génératrices de revenu** (fournissant le capital nécessaire au démarrage des activités si besoin) pour les parents et membres de la famille en âge de travailler et ainsi éviter que les enfants ne travaillent. Lorsque cela est nécessaire, promouvoir également l'accès aux **formations sur la gestion financière et direction d'entreprises**. Idéalement, il faut établir ces mécanismes de support pour les parents et membres de la famille de manière conditionnelle afin d'assurer l'accès à l'éducation et apprentissage continu pour les enfants (par exemple, inscription ou retour à l'école ainsi que l'assiduité aux cours et autres opportunités d'apprentissage).
- Assurer et appuyer des activités ou des opportunités de travail **rémunérés** pour prévenir le travail des enfants, et seulement impliquer les adolescents qui ont l'âge légal pour travailler et qui ont terminé l'école obligatoire.
- Promouvoir le **travail décent pour les adolescents** qui ont l'âge minimum pour travailler à travers des **formations, l'apprentissage de compétences liées à la vie quotidienne et d'entreprenariat**, ainsi que **les services d'épargne et de crédit**. Cela peut inclure l'Éducation et Formation Technique et Vocationnelle (TVET) adaptée au marché ou aux opportunités du travail et aux préférences des adolescents.
- **Renforcer la sécurité/protection sociale** : considérer de quelle façon collaborer avec les systèmes de protection sociale gouvernementales existants qui peuvent adapter ou augmenter les programmes de virement d'argent en réponse du COVID-19, afin d'aider les familles qui risquent de demander à leurs enfants de travailler.
- Fournir l'équipement de protection personnelle, kits d'hygiène incluant l'hygiène menstruelle, et des bons alimentaires aux enfants qui travaillent
- Soutenir l'accès à **l'éducation et encourager la présence scolaire** à travers les activités suivantes :
  - ✓ Le financement des **frais liés à l'éducation** (taxes scolaires et autres dépenses par exemple : équipement, fournitures scolaires, transport, etc.).
  - ✓ Fournir des **déjeuners** dans les écoles.

- ✓ Assurer l'accès à une hygiène menstruelle appropriée et digne, et des installations d'assainissement dans les écoles.
- ✓ Payer des **salaires conditionnels** lorsque les enfants vont à l'école. La manière la plus rapide de réduire le nombre d'enfants qui travaillent à temps complet est celle de continuer à les payer pendant qu'ils continuent d'aller à l'école. Il faudrait considérer l'ajustement des montants selon les niveaux scolaires et le sexe (un montant plus élevé pour les filles afin d'éviter qu'elles ne quittent l'école).
- ✓ **Assurer un soutien provisoire** (« cours de rattrapage ») pour les enfants qui ont du retard rapport à leurs pairs ou pour ceux qui ont quitté l'école, en offrant des opportunités éducatives complémentaires de qualité (par exemple le support au développement socio émotionnel, apprentissage orienté vers l'action, compétences liées à la vie quotidienne, programmes d'apprentissages du numérique).
- ✓ Fournir un **appui individualisé** et un accompagnement de l'éducation des enfants (par exemple : assistance aux devoirs/ à l'éducation, aide éducative pour les enfants avec des besoins spécifiques, appui psychosocial, etc.
- ✓ Appuyer les adolescents qui n'ont pas d'**éducation de bas** en combinant des apprentissages au sein d'un lieu de travail avec des **compétences sur la vie quotidienne et en lecture et calcul, ainsi qu'une éducation basique informelle**.

*Les études montrent que fournir une éducation gratuite et de qualité aux enfants du monde entier aide à réduire les incidences de travail des enfants<sup>8</sup>.*

### **Suivi et évaluation**

- Evaluer les impacts positifs et négatifs de financement des moyens d'existence et de la rémunération du travail des enfants.
- Evaluer les changements soudains du marché et l'états du marché du travail, adapter les programmes de Moyens d'Existence et de Sécurité Alimentaire aux nouvelles conditions et continuer à s'assurer que les enfants soient protégés contre le travail des enfants à travers de nouvelles initiatives.
- Évaluer et assurer un suivi des effets positifs et négatifs existants et potentiels de l'assistance.

### **Protection des enfants et Protection contre l'Exploitation et les Abus sexuels (PSEA)**

- S'assurer qu'une **politique de Protection des Enfants et de la PSEA**, et des systèmes de suivi soient en place dans la **Société Nationale** ainsi que leurs fournisseurs, pour que le personnel qui interagit avec les enfants et leurs familles sachent ce qu'est un comportement acceptable, comment protéger les enfants, et comment appuyer les enfants qui ont besoin d'aide.
- Garantir une structure organisationnelle sûre et inclusive au sein de la Société Nationale, et s'assurer que des systèmes de suivi soient en place au sein des programmes ainsi que pour les employés et volontaires. Les formations, les outils pratiques, les procédés

---

<sup>8</sup> <https://www.unicef.org/education>

standardisés et les politiques devront inclure des considérations et des efforts de protection, de sexe et d'inclusion dans toute l'infrastructure organisationnelle.

### La participation des enfants

- Fournir des opportunités pertinentes aux enfants afin qu'ils puissent participer à toutes les décisions qui les affectent.
- Inclure la protection des enfants qui travaillent dans les programmes ainsi que des messages de sensibilisation communautaire.
- Garantir que les messages de communication de risques et de participation communautaire soient développés avec les enfants et qu'ils soient adaptés aux enfants.
- S'assurer de la participation des garçons et des filles dans toutes les étapes du programme, dès l'identification des besoins/ligne de base, mise en œuvre du programme, suivi et évaluation jusqu'à la fin du programme.

### Un suivi sur pour les signalements

- Enseigner aux employés et volontaires à identifier/reconnaître quand un enfant est en risque.
- Identifier les enfants à risque ou impliqués dans une situation d'exploitation, et fournir des informations que les enfants peuvent comprendre sur comment ils peuvent accéder à un appui psychosocial et un appui à la santé mentale, aux services de protection, et aux services de santé.

S'assurer que **le personnel des Sociétés Nationales sache comment gérer les signalements sur le travail des enfants, sur des cas d'exploitation, de traite des personnes et de violence sexuelle envers les enfants**. Les Sociétés Nationales peuvent demander de l'aide aux spécialistes de protection et/ou prendre contact avec le groupe local sectoriel de la protection des enfants, s'il existe.

### Plaidoyer

- Encourager l'appui aux lois Nationales sur le Travail des Enfants et leur mise en œuvre.
- Promouvoir la responsabilité sociale des communautés, gouvernements et entreprises pour combattre le travail des enfants.
- Plaider en faveur de et/ou soutenir les autorités avec des programmes nationaux d'appui sociaux de renforcement ou avec des systèmes de bien-être afin de contenir cette dimension systémique du problème.
- Sensibilisation sur le travail des enfants et le Principe de Non-Discrimination, en donnant une attention spéciale au sexe et à la diversité.
- Equiper les communautés – chefs spirituels, parents et groupes communautaires (par exemples : les professeurs et le personnel éducatif) pour superviser les enfants en risque de travailler afin d'éviter qu'ils se retrouvent impliqués dans des travaux dangereux, d'aider leurs familles à survivre sans les revenus de leurs enfants, et de signaler des situations dans lesquels des enfants sont en danger auprès des autorités pertinentes/fournisseur de services.
- Promouvoir la consommation éthique qui n'est pas lié au travail des enfants.

Ce document fournit des informations liées aux impacts possibles de la COVID-19 sur le travail des enfants dans le secteur de Moyens d'Existence et de Sécurité Alimentaire, et propose des mesures à prendre pour les Sociétés Nationales. Pour un soutien supplémentaire, n'hésitez pas de contacter le service d'assistance du centre des moyens d'existence de la COVID-19 ([covid19-livelihoods@cruzroja.es](mailto:covid19-livelihoods@cruzroja.es)).

Site du Centre des Moyens d'Existence : [www.livelihoodscentre.org/](http://www.livelihoodscentre.org/)

### Sources

- L'Alliance pour la protection des enfants dans l'Aide Humanitaire : <https://www.alliancecpha.org/fr/series-of-child-protection-materials/protection-children-during-covid-19-pandemic> et [https://www.alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/covid-19\\_and\\_child\\_labour\\_annex\\_final.pdf?file=1&type=node&id=38122](https://www.alliancecpha.org/en/system/tdf/library/attachments/covid-19_and_child_labour_annex_final.pdf?file=1&type=node&id=38122) (en anglais)
- MOOC en contrôle de Cas pour les enfants pendant la COVID-19. Le projet est mené par la Croix Rouge Internationale conjointement avec les Services Sociaux Internationaux, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, l'Alliance pour la Protection Infantile dans l'Action Humanitaire, et d'autres collaborateurs [MOOC | COVID-19 and Adapting Child Protection Case Management | The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action](#) ([alliancecpha.org](http://alliancecpha.org)) (en anglais)
- Les enfants comme Camarades dans la Protection Infantile dans le Guide de la COVID-19, septembre 2020 (<https://media.ifrc.org/ifrc/document/children-partners-child-protection-covid-19-guide/>) (en anglais)
- [IFRC tool on "Minimum Standards for Protection, Gender and Inclusion in Emergencies"](#) (en anglais)
- Protection infantile et résumé du COVID-19 [https://www.preparecenter.org/wp-content/uploads/2020/05/IFRC\\_COVID19\\_Child\\_Protection\\_Overview.pdf](https://www.preparecenter.org/wp-content/uploads/2020/05/IFRC_COVID19_Child_Protection_Overview.pdf) (en anglais)
- Notes techniques de guide de la Croix Rouge Internationale pour appuyer la réponse éducative de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contre la COVID-19 : <https://volunteeringredcross.org/wp-content/uploads/2020/07/IFRC-Technical-guidance-note-to-support-RCRC-education-response-to-Covid-19.pdf> (en anglais)